

MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

ORGANIGRAMME

Organigramme détaillé

Présentation de la structure organisationnelle du Ministère des Arts et de la Culture

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du document

Le présent organigramme décrit, de manière synthétique, l'architecture administrative du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC). Il vise à faciliter la compréhension des relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les différentes entités du ministère, ainsi que la répartition générale des missions entre les services centraux et les structures déconcentrées.

Il constitue un support de référence pour les usagers, les partenaires institutionnels et les agents du ministère souhaitant identifier l'interlocuteur compétent selon la nature de leur demande.

Architecture générale de l'organisation

L'organisation du ministère s'articule autour d'un niveau de direction générale, de directions techniques spécialisées et de services d'appui transversaux, en cohérence avec les textes portant organisation du Gouvernement et du Ministère des Arts et de la Culture. Cette structure permet la coordination des politiques publiques dans les domaines des arts, du patrimoine culturel, du livre et de la lecture publique, ainsi que la promotion de la diversité culturelle nationale.

- Le cabinet du Ministre et les services rattachés, chargés de l'orientation stratégique et de la coordination générale ;
- Le secrétariat général, garant de la coordination administrative et du suivi de la mise en œuvre des décisions ;
- Les directions centrales, en charge des différents domaines techniques relevant des missions du ministère ;
- Les structures déconcentrées, notamment les délégations régionales et départementales, assurant la présence du ministère sur l'ensemble du territoire ;
- Les organismes et structures rattachées, contribuant à la mise en œuvre opérationnelle de certaines missions spécifiques.

Niveaux de responsabilité

Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif, les grandes catégories de structures composant l'organigramme ainsi que leur rôle général. Pour le détail nominatif et fonctionnel complet, il convient de se référer à l'organigramme officiel affiché dans les locaux du ministère ou disponible auprès de la direction compétente.

Niveau structurel	Rôle général	Rattachement
Direction générale / Cabinet	Orientation stratégique et supervision d'ensemble	Ministre
Secrétariat général	Coordination administrative et suivi des activités	Cabinet du Ministre
Directions centrales	Pilotage des domaines techniques spécifiques	Secrétariat général
Services déconcentrés	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Ministère (représentation territoriale)

Utilisation et mise à jour

L'organigramme est susceptible d'évoluer en fonction des textes réglementaires portant réorganisation du ministère. Les usagers sont invités à vérifier la version en vigueur auprès des services compétents avant toute utilisation à des fins administratives, et à privilégier les canaux officiels pour toute correspondance destinée à une entité particulière du ministère.